

Le site de la Source aux Fées et sa grotte

Un espace naturel remarquable loué à un club-motos de trial

Lettre d'information au sujet du terrain d'entraînement et de pratique de la moto trial, cédé par la commune d'Allenjoie sur des parcelles catégorisées « espace naturel remarquable ».



Sommaire:

Historique.....	p. 03
Impact terrain.....	p. 05
Ce que nous souhaitons.....	p. 07
Annexe 1 Conte de Fées.....	p. 08
Annexe 2 Témoignages.....	p. 12
Annexe 3 Photos.....	p. 14

// Historique //

Novembre 2023. Un **article** du journal local l'Est Républicain met en alerte certains habitants des villages d'Allenjoie, Dambenois et Brognard. Le **conseil municipal d'Allenjoie** s'est laissé convaincre de mettre à disposition d'un club de moto-trial un terrain « *dans la forêt proche de la source aux Fées* ».



Décembre 2023. Le conseil municipal d'Allenjoie délibère pour acter l'**attribution de cet espace naturel** au **club de moto Trial de Morvillars** (90) initialement en projet un an plus tôt à Morvillars.

Une réunion est programmée sur site le 8 janvier 2024 avec le groupe local L.P.O. (Ligue pour la Protection des Oiseaux) et le maire d'Allenjoie alors que quelques jours avant cette réunion, la **végétation** au sol et intermédiaire de régénération ont été **broyées** et **coupées** à la stupéfaction des habitués du site.



La L.P.O. et les riverains des communes environnantes expriment un très **fort mécontentement** face à cette situation de **mise devant le fait accompli**. Le maire avait affirmé que la L.P.O. serait associée à cette réflexion.

Plusieurs voix s'élèvent pour alerter sur les **conséquences environnementales** liées à la pratique de la moto sur le site. Cela allait inévitablement **éroder et décaper le sol**, anéantissant toute la vie qui se développe auprès de la Grotte.

Février 2024, les trialistes poursuivent la **préparation du terrain pour «faire propre»**, en ignorant l'impact de ce travail sur la biodiversité qui se concentre ici au sol. Nombreux sont les oiseaux nichant à terre et à proximité, les rochers offrant un biotope original et particulier pour bon nombre d'espèces.

Le samedi 10 février, le maire d'Allenjoie, et le Lion's Moto Academy, signent une **convention d'exploitation du « terrain d'Allenjoie »** sur lequel les adhérents de l'association ont le droit de pratiquer leur discipline. La convention est signée pour une durée de 3 ans moyennant une redevance de 100 €/ an. Le terrain se situe **en forêt Communale d'Allenjoie**, terrain dit « Bois de la Grotte aux Fées ».



Printemps 2024. Une **barrière de bois** est implantée afin de délimiter le **périmètre de la source** pour éviter la traversée par les motos. Deux **tables de pique-nique** sont installées. Le **site est balisé** au niveau du parking, des **limites de parcours** et des **zones de roulage** sont indiquées au sol.



Deux **panneaux** « Le pari du partage » informent sur la nécessité de cohabitation des utilisateurs de ce secteur tout en concluant de venir constater que la pratique du trial n'a rien à voir avec le moto-cross.

Très rapidement le terrain laisse apparaître l'impact de cette discipline: **mise à nu du terrain, destruction de la flore, érosion du sol** par le va-et-vient continu des motos.

Alertée à plusieurs reprises, la mairie d'Allenjoie par son maire, confirme que tout est légal et que la convention encadre cette activité dans le plus grand respect de la protection de l'environnement.

Nous contactons différents organismes de gestion et de protection des espaces naturels sans obtenir de réponse à ce jour.

// Un an de moto, impact terrain //

Le site de la **Grotte aux Fées** présente à ce jour un aspect paysager très ouvert n'offrant plus le caractère mythique qu'elle dégageait.

La **barrière de bois** implantée à hauteur immédiate de la rive de la source **dénature le cadre** de ce petit cours d'eau emprisonné, enclavé, isolé dans la combe.

Il ne subsiste plus qu'une **bande de végétation rivulaire réduite** totalement **déconnectée de l'environnement immédiat** détruit par le roulage des motos.

Absence de la continuité végétale assurant le maintien territorial des oiseaux nichant au sol tout comme celui des **amphibiens, reptiles et insectes**. La flore est éradiquée (Anémone Sylvie, Sceau de Salomon, primevères etc.).

Les **massifs et affleurements rochers** caractéristiques offrant des anfractuosités indispensables à certaines espèces (Trogodyte mignon, Rouge-gorge, Bergeronnette des ruisseaux, renards, blaireaux...) sont considérés aujourd'hui comme des **obstacles techniques à franchir**. Le **tassement du terrain, le bruit** et le dérangement permanent condamnent toute vie au sein de ces biotopes particuliers.

La source est totalement isolée du cadre de la combe dans un environnement où **seuls les grands arbres subsistent**. La **transformation du site**, les nuisances générées par le **bruit des motos** évoluant sur ce terrain parfois à quelques mètres de vous, **odeurs de combustible**, finissent par faire quitter à contre-cœur les lieux afin de retrouver le calme.





// Ce que nous souhaitons //

Nous souhaitons **redonner à la Grotte aux Fées son caractère féerique**, son aspect **naturel remarquable**. Nous constatons que la pratique du moto trial sur le terrain porte atteinte à l'écosystème de cet espace.

Nous pensons que la convention signée entre la commune d'Allenjoie et la Lion's Moto Academy n'est **pas cohérente avec le plan local d'urbanisme** en vigueur.

Nous invitons les personnes souhaitant voir cet espace de la « Grotte des fées » retrouver la quiétude à **nous contacter** en signant la pétition suivante ou en nous envoyant leurs commentaires par e-mail :

<https://www.change.org/grotte-aux-fees>

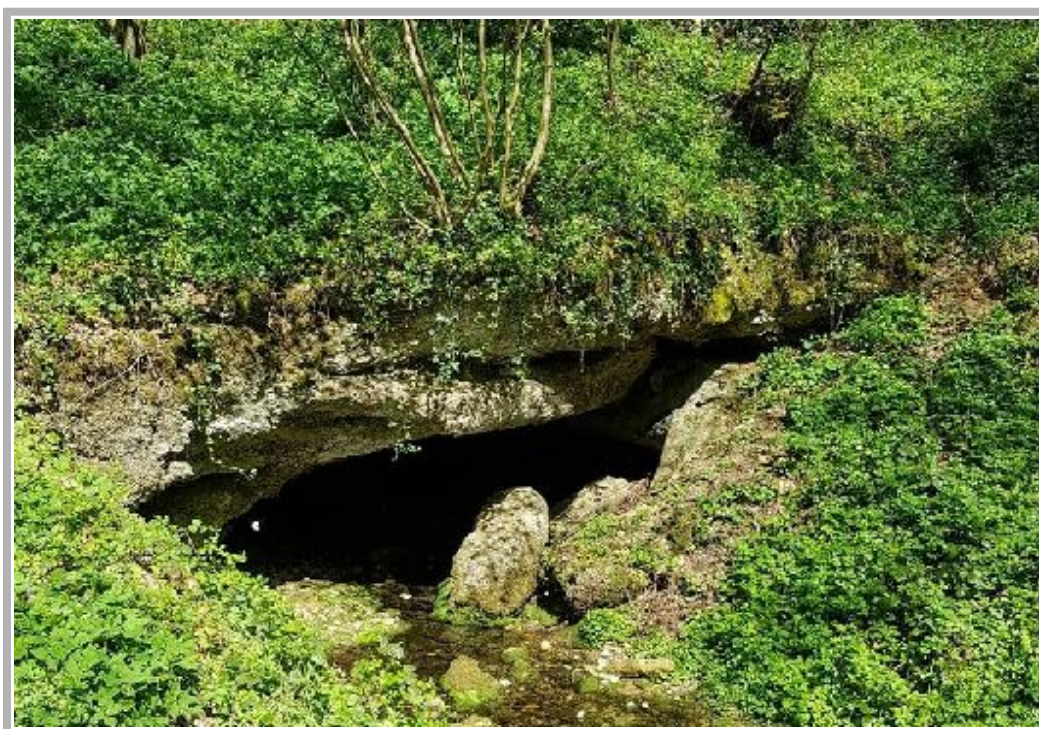
Contact : grotte.fees@gmail.com



/// ANNEXES

/ Conte de Fées

*Il était une fois une grotte qu'on
appelait la Grotte aux Fées...*

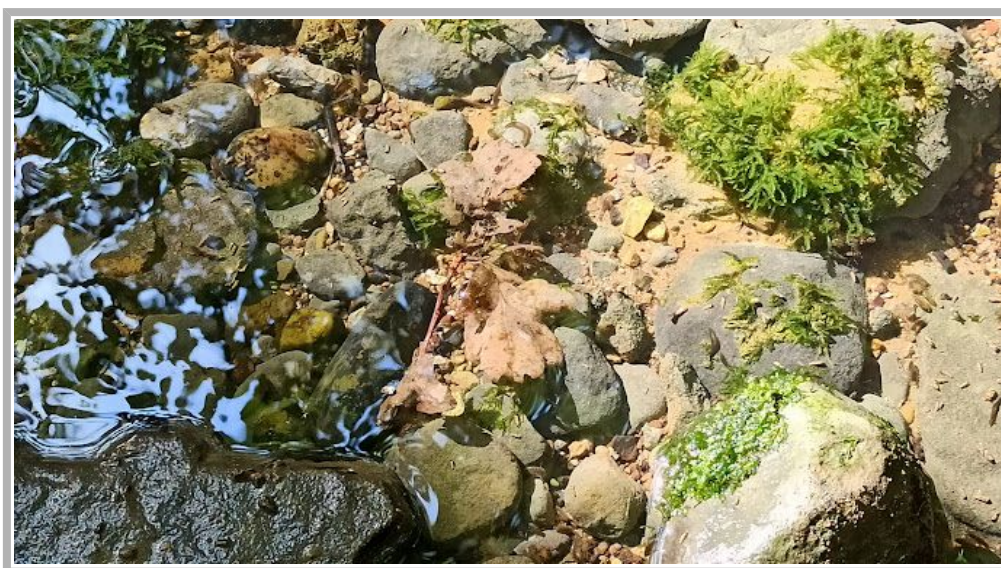


...un lieu magique et légendaire...

La « Grotte aux Fées » (ou « Source des Fées ») est, depuis toujours, **un lieu magique et légendaire** apprécié par tous les habitants d'Allenjoie et des communes environnantes. Elle est aussi devenue un **lieu d'intérêt naturel et culturel** plus largement renommé, répertorié par les visiteurs (promeneurs, cavaliers, VTTistes, spéléologues) sur la plateforme web [Google Maps](#).

Le lieu est apprécié pour **sa tranquillité et sa riche biodiversité**. Un petit coin de nature, très ressourçant avec ses nombreux grands arbres, ses sous-bois, sa source et son petit ruisseau. **Idéal pour une balade** en famille, en amoureux ou entre amis. Frais en été, agréable en toutes saisons, lieu d'exploration, d'inspiration et de **découverte de la flore et de la faune** locales (nombreuses espèces recensées).

La source des Fées est une « **source temporaire** » (elle se tarit régulièrement lorsqu'il n'y a pas besoin d'évacuer le trop-plein d'eau du sous-sol) ; elle est alimentée par la nappe phréatique circulaire de cailloutis du Sundgau ; elle joue un rôle crucial dans l'**équilibre aquifère du sol** et dans l'écosystème des alentours.





...un espace naturel remarquable...

Le caractère remarquable du site naturel de la Grotte aux Fées est reconnu par le **plan local d'urbanisme** de la commune d'Allenjoie depuis février 2014. La source y est nommément **citée avec la basse vallée de l'Allan**. Il est précisé que les activités humaines au sein de ces espaces doivent être fermement contrôlées. Ce PLU, toujours en vigueur, classe en zone "Nr", **espace naturel remarquable**, la Vallée de l'Allan et la Source des Fées. Le plan précise que ces espaces sont « à protéger de manière stricte en encadrant fermement la fréquentation humaine. »

Seuls sont autorisés, les **travaux d'aménagement** destinés à mettre en valeur les sites, du moment qu'ils sont nécessaires et **compatibles avec la protection de l'environnement**.

5.3. Dispositions applicables à la zone Nr

Caractère de la zone :

La zone Nr délimite les **espaces naturels remarquables** (Vallée de l'Allan et **Source des Fées**) à **protéger de manière stricte** en encadrant fermement la fréquentation humaine.

5.3.1. Nature de l'occupation et de l'utilisation du sol

ARTICLE Nr 1 : OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES.

Sont interdites toutes les occupations et utilisations du sol non autorisées à l'article Nr 2.

ARTICLE Nr 2 : OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL ADMISES.

Sont autorisés :

- Les travaux d'aménagement destinés à faciliter l'accessibilité et la mise en valeur du site ainsi que les équipements de sécurité éventuellement **nécessaires compatibles avec la protection de l'environnement**.

L'article R121-5 du **code de l'urbanisme** même rappelle et dispose que, dans les espaces naturels remarquables : « *Seuls peuvent être implantés (des) aménagements légers à condition que leur localisation et leur aspect ne dénaturent pas le caractère des sites, (...) et ne portent pas atteinte à la préservation des milieux* ».

Le milieu n'a pas été préservé, il a été...

...dévasté pour quelques motards !

/ Témoignages

« Voilà comme on bousille un espace naturel remarquable d'intérêt général pour le plaisir égoïste de quelques-uns. Ce site aurait pu également être inscrit au patrimoine des sites naturels classés »
(Christian, ancien responsable des Espaces Naturels Sensibles du Département du Doubs)

« La légalisation de ces engins dans nos bois est une hérésie écologique. On ne peut que regretter la prise de possession de ce sous-bois par une minorité plus soucieuse de satisfaire son propre plaisir que de préserver notre environnement. »
(Bernadette, habitante de Dambenois)

« Les fées, le calme et la biodiversité ont laissé la place à la destruction, au bruit et à la pollution. Un panneau de la mairie laisse entendre que l'on a dû accepter ici la pratique du trial, qui s'imposait sauvagement auparavant. La source et le ruisseau sont maintenant entourés d'une petite clôture en bois, tout le reste est livré aux roues et aux moteurs. Sic transit gloria mundi. » (Florence, via Google Maps)

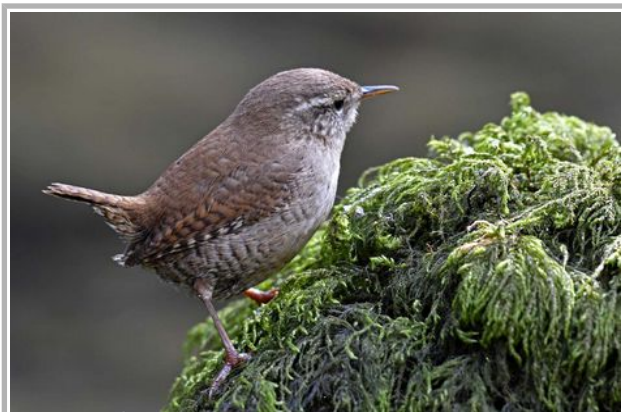
« Hier ma petite nièce de 5 ans m'a demandé de l'emmener à la Grotte aux Fées, le petit coin de paradis qu'elle avait découvert cet été... Qu'est-ce que je peux bien lui dire maintenant ? » (Amandine, habitante d'Allenjoie)

« Il y a tellement de belles choses à faire pour mettre en valeur ce site légendaire. Des panneaux d'information, sur la faune, sur la flore, l'explication de ce qu'est une source temporaire et comment cela modèle tout l'écosystème. Des sorties pédagogiques pour les écoliers, etc. Cela semble tellement évidemment ! Je ne comprends pas pourquoi les organismes officiels de protection de l'environnement n'agissent pas... » (Géraldine, habitante de Dambenois)

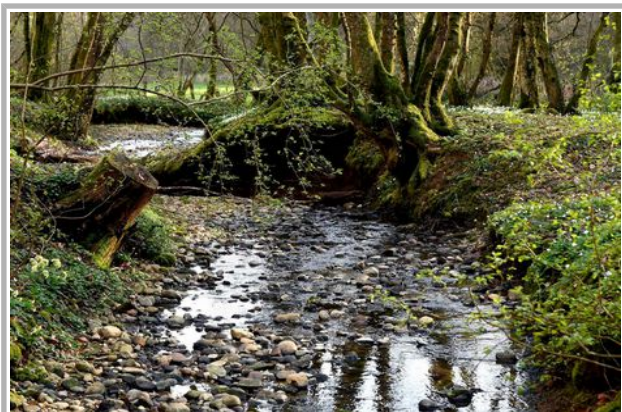
« Un espace de quiétude qui invite à la pause, à la réflexion, à l'imaginaire et qui malheureusement aujourd'hui agonise lentement. La source, prisonnière d'une barrière délimitant un espace de vie, est totalement dénaturé par la pratique d'une activité motorisée qui semble être d'un autre temps au sein ce milieu naturel. » (Dominique, habitant de Brognard)

*« Ces activités de loisirs motorisés "dits verts" engendrent une perte de la biodiversité. Les dégâts causés par la pratique de la moto près de Moirans en Montagne, en lisière sud de la forêt d'Annuelle (Haut-Jura), à la fin des années 1980, devraient servir d'exemple : dès la première année de pratique (1985), on constate un effondrement des populations d'amphibiens et de reptiles de plus de 50 %. En 2000, un seul individu de *Coronella austriaca* subsiste, les nombreuses espèces d'amphibiens et de lézards ont complètement disparu. Les espèces de serpents sont réduites à presque néant : 99, 99 % de pertes. » (Michel, naturaliste de Besançon)*

/ Photos



Troglodyte Mignon



La Source des Fées



Nid de Rouge-Gorge



Anémone Sylvie



Ru des Fées et Végétation



Renard Roux



Blaireau Européen



Couleuvre Verte et Jaune



Primevère



Grimpereau des Bois

Merci pour votre attention
